

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 23 novembre 2016 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Jérôme DARVEY	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8	AIX-LES-BAINS	T	Véronique DRAPEAU	
9	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
12	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Noël DAMIEN	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Yves MERCIER
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Martine BERNON
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Gilles LAURENT	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
29	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
30	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
31	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
32	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
33	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir de Corinne CASANOVA
34	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
35	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération
36	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Arrivé après la 2 <sup>ème</sup> délibération
38	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	

16 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Isabelle MOREAUX JOUANNET
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAIRYO
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
AIX-LES-BAINS	Marie-Alix BOURBIAUX
AIX-LES-BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX-LES-BAINS	Nathalie MURGUET
GRESY-SUR-AIX	Elisabeth ASSIER

MOUXY  
VOGLANS  
VOGLANS

Gabrielle KOEHREN  
Yves MERCIER  
Martine BERNON

**Autres présents non votants :**

Daniel de MEDTS  
Michel GOUDOUNEIX  
Martine REVOL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Saint Offenge  
Directeur Général des Services  
Directrice de cabinet  
Responsable juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 novembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 316 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 36 présents (35 titulaires et 1 suppléant), et 47 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

*EQUIPEMENTS SPORTIFS*  
**Construction d'un équipement sportif polyvalent sur Marlioz  
Nomination du jury et vote des indemnités**

---

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, est compétente en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Le complexe sportif de Marlioz est composé de trois gymnases, dont deux datant des années 1970, le 3ème ayant été réceptionné en décembre 2003. Ces installations sont utilisées pendant le temps scolaire par le Lycée Marlioz, le Collège Marlioz et le Lycée Professionnel de Marlioz. La mise à disposition des installations est définie par des conventions. Le Département a financé des travaux d'investissement pour l'utilisation par le Collège, la Région payant quant à elle, chaque année, un coût d'utilisation par lycéen. En dehors du temps scolaire, les installations sont mises à disposition gracieusement aux associations sportives de Grand Lac, ainsi qu'au club de Basket Professionnel « Aix Maurienne Savoie Basket ».

Depuis plus de 3 ans, il est constaté un manque de salles disponibles pour faire face aux besoins scolaires et aux besoins des associations sportives du territoire.

De plus un suivi de la population scolaire des communes de Drumettaz-Clarafond, Méry, Viviers-du-Lac, Voglans, ainsi que sur le secteur de la Commune d'Aix-les-Bains montre une augmentation de près de 8% de l'effectif scolaire en primaire entre 2010 et 2013, qui devrait logiquement se reporter dans 4 ans sur le collège. Il est également possible d'observer sur ce secteur géographique une prévision d'environ 460 logements sur cette même période de 4 ans (sur Aix, Drumettaz-Clarafond et Le Viviers du Lac), logements neufs qui sont également susceptibles d'apporter de nouveaux élèves.

**1. Montant de l'opération :**

Monsieur le Président rappelle que le programmiste désigné (société Ascoréal) a chiffré le montant des travaux à 3 546 000 € HT avec un montant estimé pour la Maîtrise d'œuvre (MOE) de 354 600 €HT.

Le montant total de l'opération s'élève à 4 596 000 € HT soit 5,515 Millions d'euros TTC.

**2. Composition des membres du jury :**

Au vu des montants, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 impose la création d'un jury pour examiner les candidatures, puis les esquisses des candidats sélectionnés. Le jury de concours est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Les membres du jury sont désignés dans les conditions prévues aux articles 88 et 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**Collège des élus :**

Conformément à l'article 89 du décret n°2016-360, les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury. Monsieur le président propose d'y adjoindre des élus en lien avec les équipements et clubs sportifs de la Ville d'Aix les Bains en nommant Mme Christiane MOLLAR, Mr Pascal PELLER et M. André GIMENEZ.

### Collège des personnalités qualifiées :

En outre, lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente. Ils sont désignés par le président du jury.

Tous les membres du jury ont voix délibérative.

### **3. Rémunération des personnalités qualifiées :**

Monsieur le Président propose de fixer le montant maximum de rémunération de chaque personnalité qualifiée à 500 € HT/ jour, ainsi que la prise en charge des frais de déplacement.

### **4. Indemnité pour les équipes non retenues :**

Monsieur le Président propose que, conformément à l'article 57 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, chaque candidat admis à concourir ayant remis une offre dont le contenu sera conforme aux prescriptions du dossier de consultation et une esquisse ne présentant pas de manquement manifeste au programme recevra une indemnité maximum de 17 000 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget principal – Programme 132.

---

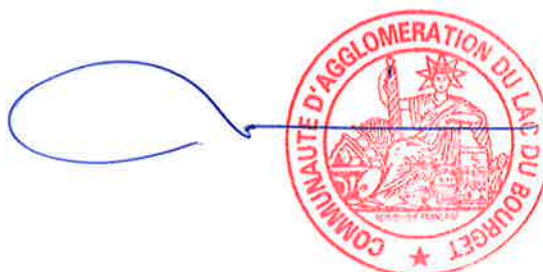
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE la composition du jury telle que présentée ;
- APPROUVE le versement d'une rémunération des personnalités qualifiées pour un montant maximum de 500 € HT/jour, ainsi que la prise en charge des frais de déplacements ;
- APPROUVE le versement d'une indemnité maximum de 17 000 € TTC pour chaque équipe non retenue.

Aix-les-Bains, le 23 novembre 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 38
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Equipements sportifs - Construction d'un équipement sportif polyvalent sur Marlioz - Nomination du jury et vote des indemnités

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/11/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/11/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1547 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20161123-d1547-DE

---

**Date de décision :** 23/11/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre